



rupture anticipée contrat de professionnalisation

Par missixty, le 30/12/2009 à 11:50

Bonjour, Voilà je suis actuellement en bts NRC (Négociation et Relation Client) j'ai signé avec une entreprise d'énergie renouvelable le 14 septembre pour un contrat pro de 24 mois allant jusqu'au 31 août 2011. Tout allait très bien jusqu'à mardi dernier..... Je précise avant tout que je ne m'étais JAMAIS disputé avec qui que ce soit j'avais de bonne relation avec mon patron et je me donnais à fond dans mon travail j'ai même raté les cours une semaine pour rester en entreprises car nous avons beaucoup de travail..... Mardi dernier en sortant de l'école car je suis en cours 2 jours par semaine tout allait bien je suis sur le chemin du retour mon téléphone sonne je répond c'est la comptable de mon entreprise.... elle me dit soudain sur un ton gêné: "On arrête ton contrat, c'est pas la peine de venir demain..." je lui demande alors pourquoi elle m'annonce ça par téléphone et qu'elle est la raison de cette décision?? elle me dit alors que la société est en train d'exploser et qu'ils n'ont plus le temps pour former quelqu'un comme moi et aussi que soit disant je ne conviens plus au poste... Très choquée je lui dit que je n'ai pas le courage de parler tout de suite que je la rappellerai je raccroche et je fonde en larme.... complètement dépassé par les événements je décide d'aller voir directement ma tutrice à l'école m'ayant suivie depuis le début étant très présente dans ma formation. Le temps que je reprenne mes esprits car je n'arrivai même pas à dire un mot.... je lui raconte ce qu'il vient de ce passé elle me dit alors qu'il faut vraiment que j'y aille le lendemain car sinon se sera trop facile pour eux car il pourrait me licencier pour abandon-de-poste je me rend compte alors qu'il on essayé de m'avoir en me demandant de ne pas me présenter... restant fier et comprenant la situation je me rend au travail le mercredi matin en arrivant le patron me voit et appelle la comptable dans son bureau en sortant de celui-ci elle m'annonce que le gérant refuse que je reprenne le travail je me mets dans tous mes états et lui dit que ce n'est pas possible, je me rend dans son bureau pour lui parler et il me dit que mes horaires ne l'arrangent plus que je rate 2 jours par semaines et que c'est trop de plus que étant dans mon bts je ne suis pas investi à 100% dans l'entreprise il me propose donc de quitter mon bts et de me mettre à plein temps dans l'entreprise je lui avoue que ce n'est pas mon objectif car si il veut me licencier il est capable de le refaire dans 3 mois et que à ce moment-là je me retrouverai sans emploi et sans diplôme.... Il me dit alors que je fais ce qu'il me plaît mais que c'est comme ça, il m'annonce aussi que "ce n'est pas un dégueulasse" et qu'il me laissera 1 mois de préavis à partir de ce jour (17 novembre). En sortant de son bureau la comptable m'appelle dans le sien pour qu'on décide ensemble de la solution que nous allons prendre elle me conseille alors de signer l'accord amiable en me disant que c'est bcp mieux pour moi etc... et que si je refuse elle veut me licencier pour "manquement du stagiaire" cette article étant présent dans ma convention. De plus elle m'annonce que pour le gérant le mois de préavis c'est du 17 novembre au 30 novembre donc 2 semaines.... je constate qu'elle veut m'inventer des fautes pour pouvoir me licencier avec une raison... et que il ne me laisse même pas un mois de préavis comme prévu dans mon contrat.... je lui dit alors que je suis en formation et

que des fautes j'ai le droit d'en faire mais que en aucun cas j'ai commis de fautes graves...elle ma dit de réfléchir.A ce jour je me suis rendu a mon poste jusqu'au vendredi soir j'ai donc respecté mes horaires de travaille,j'ai vu avec ma tutrice et la directrice de mon école la situation elles ont donc rdv demain a 14h00 avec le gérant et la comptable de mon entreprise pour leur dire qu'il ne peuvent pas me licencier comme ca!et leur demander de me garder au mois 1 an jusqu'à la fin de ma premières année de BTS.... JE VOUS précise que lundi mon gérant a rencontré mon centre de formation et la seul solution qu'ils ont trouvées c'est de me faire rater les cours jusqu'au mois de janvier pour que je puisse etre présente toutes la semaines dans l'entreprise,caér il veulent que je me montre plus motivée dans l'entreprise que je realise le travail d'un employé payée au smig et qui a de l'expérience...de plus ils ont bien précisé que de toutes facon il ne me garderai pas les 2 ans au mois de juin je serai obligé de changer quand meme d'entreprise....j'ai l'impression qu'ils veulent m'exploité puis me mettre a la porte ensuite...de plus l'ambiance est tres tendu moralement je ne vais pas bien du tout....je vies un enfer au travaille,a ce jour je suis a un poste de téléprospectrice et rien ne s'est arengée l'ambiance est tjs aussi afreuse et je vie un harcelement morale!je suis aret maladie 15 jours pour dépréssion....

Je vous demande de l'aide Si il vous plait urgea ment quels sont mes droits??? puis je les faire comparaitre au prud'hommes??ai' je des chances de gagner si c'est le cas?? ont 'ils le droit de me licencier sans raison?? Je vous en prie aidez moi.....

Par **PCARLI**, le **30/12/2009** à **12:09**

Bonjour,

Il est très difficile d'évaluer les chances de réussite d'un procès sans savoir ce qu'a à dire l'employeur, sans savoir s'il y a des témoins.

Jusqu'à présent vous avez très bien été conseillée par les responsables du BTS: ne jamais "quitter" l'entreprise.

Je me tiens à votre disposition et à la leur (voir mon blog)

C'est le métier qui rentre : bon courage

Cordialement

Par **loe**, le **30/12/2009** à **15:02**

Bonjour,

Il est étonnant que l'employeur, qui a accepté de signer un contrat de professionalisation, décide un jour de le rompre !

Je suppose qu'il a dû percevoir des aides et des exonérations de charges pour votre embauche ! sait-il qu'il va falloir qu'il les rembourse ?

Vous pouvez très bien tenter une action devant le Conseil des Prud'hommes pour rupture abusive de votre contrat. Pour ce faire, je vous conseille de prendre contact avec l'union locale d'un syndicat : souvent ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous prodiguer conseils et aide.

Il ne faut pas vous décourager, je sais que c'est plus facile à dire qu'à faire ... cherchez une nouvelle entreprise. N'arrêtez pas vos études à cause d'un malhonnête.